

PROJET PATRIMOINE MARITIME

TRANSMETTRE LES RICHESSES ANTHROPIQUES ET NATURELLES DU PATRIMOINE MARITIME LITTORAL SOUMIS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'an deux mille vingt, le **mardi 07 mars 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
M. Patrick CAMUS	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Gaëlle FAVENNEC	
M. Simon UZENAT	

Procuration :

Anne GALLO donne procuration à Simon UZENAT
Simon UZENAT donne procuration à Sylvie SCULO
Gaëlle FAVENNEC donne procuration à Marie Jo LE BRETON

Etaient également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

PROJET PATRIMOINE MARITIME

TRANSMETTRE LES RICHESSES ANTHROPIQUES ET NATURELLES DU PATRIMOINE MARITIME LITTORAL SOUMIS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VU le programme d'action 2021-2023 du Parc naturel régional,

VU la réalisation de l'inventaire finalisé du patrimoine maritime bâti du territoire du Parc en 2022,

VU l'auto-saisine du Conseil scientifique présentée au Bureau syndical réuni le 22 février 2022,

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 22 février 2022 sur l'intérêt d'un projet de recherche-action présenté par l'auto-saisine du Conseil scientifique et le budget proposé,


VU la notification de financement de la Fondation de France, pour le projet proposé par le Parc et son Conseil scientifique, en date du 29 juillet 2022,

Les chercheurs du Conseil scientifique du Parc ainsi que des chercheurs associés sont investis aux côtés de l'équipe du Parc afin de mettre en œuvre et suivre la réalisation de ce programme de recherche-action triennal. La Parc est l'unique destinataire de la subvention de la Fondation de France (150 000€) afin qu'il puisse centraliser la répartition de ces crédits entre les structures de recherche engagées, les frais liés aux déplacements des chercheurs, les dépenses de fonctionnement du Parc pour le projet ainsi que les frais indirects de fonctionnement. Le conventionnement avec les laboratoires ou structures de rattachement des chercheurs mobilisés est ainsi rendu nécessaire.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le bureau syndical décide, à l'unanimité de :

- DÉLIBÉRER en faveur du budget prévisionnel triennal suivant,
- AUTORISER le Président à procéder au remboursement des frais de déplacement des chercheurs dans le cadre du projet,
- AUTORISER le Président à signer les conventions avec les structures de recherche engagées,
- VALIDER les demandes de financements complémentaires nécessaires à la bonne réalisation de la démarche, dans le respect de l'économie du projet

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan

Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Rapport n° 20230307 - 01
Délibération 2023-07
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 07 mars 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Affiché le
ID : 056-200049708-20230307-2023_07-DE

Titre du projet :		Transmettre les richesses anthropiques et naturelles du patrimoine maritime littoral soumis aux effets du changement climatique					
Budget total du projet :		436 580 €	Montant total de la subvention demandée à la Fondation de France :			150 000 €	
DETAIL DES DEPENSES FINANCEES PAR LA FONDATION							
Dépenses pour le projet	Equipe concernée	Nombre unités	Coût unitaire	Montant total (toutes années)	Année 1	Année 2	Année 3
Frais de fonctionnement							
- Analyse du patrimoine bâti Master REPAT	Rennes 2 - UR 1279	1	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
- Restitutions sensibles	Rennes 2 UR 1279			4 000 €	1 500 €	1 000 €	1 500 €
- Analyse institutionnelle et réglementaire	UBO -AMURE	1	1 500 €	1 500 €	1 500 €		
- Analyse cartographique des mobilisations	Institut AGRO - UMR ESO	1	1 000 €	1 000 €		1 000 €	
- Construction grille et protocole de suivi	Institut AGRO - UMR ESO	1	2 000 €	2 000 €			2 000 €
- Atelier de restitution et priorisation des critères	Parc + acteurs reg. et locaux	1	1 500 €	1 500 €		1 500 €	
- 2 journées d'études multiacteurs	Tous	2	2 500 €	5 000 €			5 000 €
- Edition ouvrage collectif de recherche	Tous	1	6 000 €	6 000 €			6 000 €
- Ateliers transdisciplinaire et COPIL	Tous + élus	3	1 500 €	4 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
- Réalisation d'une vidéo participative sur 3 ans	Acteurs locaux + Télé d'ici	1	5 000 €	5 000 €	1 500 €	1 500 €	2 000 €
- Déplacements	Tous			6 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Sous-total frais de fonctionnement				41 500 €	13 000 €	8 500 €	20 000 €
Dépenses pour le projet	Equipe concernée	Nature du travail effectué	Montant total TTC	2023	2024	2025	
Frais de personnel							
- CDD étude patrimoine maritime 0,5 ETP/an	Parc	Synthèse, coordination	75 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
- Stage Master1 - 3 mois	UBO -AMURE	Droit Action 32	2 000 €	2 000 €			
- Stage Master 2 - 6 mois	Renne 2, UMR ESO	Paysage Action 211	5 000 €		5 000 €		
- Stage Master 2 - 6 mois + Master 1 - 2 mois	UBO, Geoarchitecture	Biodiversité Action 221	6 000 €		6 000 €		
-Stage Master 2 - 6 mois	MNHN - UMR 7206	Ethnoécologie Action 224	5 000 €	5 000 €			
- Stage Master 2 - 6 mois	UBO, Laboratoire AMURE	Droit Action 32	5 000 €		5 000 €		
- Stage Master Césure - 6 mois	Institut AGRO - UMR ESO	Mobilisations Action 43	5 000 €			5 000 €	
Sous-total frais de personnel			103 000 €	32 000 €	41 000 €	30 000 €	
Sous-total coûts directs du projet			144 500 €	45 000 €	49 500 €	50 000 €	
Frais indirects de fonctionnement 5% (Parc)		5%	7 000 €	2 205 €	2 426 €	2 450 €	
TOTAL DEPENSES POUR LE PROJET			151 500 €	47 205 €	51 926 €	52 450 €	
RESSOURCES POUR LE PROJET							
Organismes sollicités (publics ou privés)	Montant demandé	Montant obtenu	Date de réponse prévue				
Subvention demandée à la Fondation de France	150 000 €	150 000 €					
Autofinancement (fonds propres)							
- Parc - CM patrimoine maritime 0,5 ETP/an	75 000 €	75 000 €					
- Parc - responsable pôle culture, patrimoines, éducation 0,2 ETP/an	33 000 €	33 000 €					
- Parc - responsable pôle mer et littoral 0,1 ETP/an	18 000 €	18 000 €					
- Parc - CM GIZC, changements climatiques et risques côtiers 0,15 ETP/an	22 500 €	22 500 €					
- Parc - CM Trames naturelles territoriales 0,1 ETP/an	12 900 €	12 900 €					
- Parc - CM Géomatique et mesures évaluatives 0,1 ETP/an	15 600 €	15 600 €					
- Institut AGRO, UMR ESO - PR 0,075 ETP	27 000 €	27 000 €					
- UBO, AMURE - MCF 0,05 ETP/an	14 400 €	14 400 €					
- Rennes 2, UR 1279 - MCF 0,05 ETP/an	14 400 €	14 400 €					
- Rennes 2, UMR ESO - MCF 0,05 ETP/an	14 400 €	14 400 €					
- UBO, Géographie - MCF 0,05 ETP/an	14 400 €	14 400 €					
- MNHN, UMR 7206 - MCF 0,01 ETP/an + atelier	11 000 €	11 000 €					
- UBO, LETG - PR 0,01 ETP/an	3 600 €	3 600 €					
- UBO, AMURE - chercheur 0,01 ETP/an	2 880 €	2 880 €					
Autres sources de financement							
- Isblue	1 500 €	1 500 €	20/09/2022				
- DRAC public - Edition synthèse patrimoniale	2 000 €		01/01/2024				
- Communes - Restitutions sensibles, artistiques	4 000 €		01/01/2024				
TOTAL DES RESSOURCES POUR LE PROJET		436 580 €	430 580 €				